



NATIONS
UNIES



CONVENTION-CADRE SUR LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Distr.
LIMITEE

FCCC/SBI/1997/L.10
27 octobre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN OEUVRE
Septième session
Bonn, 20-29 octobre 1997
Point 7 de l'ordre du jour

DISPOSITIONS A PRENDRE EN VUE DES REUNIONS INTERGOUVERNEMENTALES

**Projet de décision recommandé par le SBI pour adoption
par la Conférence des Parties à sa troisième session**

Décision .../CP.3

Quatrième session de la Conférence des Parties

La Conférence des Parties,

Rappelant l'article 7.4 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,

Prenant note du fait qu'aucune offre n'a été reçue pour accueillir la quatrième session de la Conférence des Parties,

1. *Décide* que la quatrième session de la Conférence des Parties se tiendra à Bonn (Allemagne) en novembre 1998;

2. *Prie* le Secrétaire exécutif d'engager les préparatifs en vue de la quatrième session et de prendre toutes les dispositions nécessaires.
